

<https://snes-aude.fr/spip.php?article312>



Stage syndical FSU 11 AESH jeudi 5 décembre à Carcassonne et lundi 9 décembre à Narbonne



- Formation syndicale - Stages -
Date de mise en ligne : lundi 7 octobre 2024

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

La FSU 11 organise un stage de formation syndicale intitulé : « AESH : Défendons notre métier ! »

Ce stage aura lieu **jeudi 5 décembre de 9h à 16h30 à Carcassonne** (collège Alain) et **lundi 9 décembre de 9h à 16h30 à Narbonne** (lycée Louise Michel).

Pour assister à ce stage, **il faut demander un congé pour formation syndicale au moins un mois avant la date du stage** (soit le 5 novembre pour Carcassonne et le 9 novembre pour Narbonne) et [confirmer sa participation par mail à la FSU 11](#).

La formation syndicale : un droit individuel

Ce droit est fait pour être utilisé ! Le droit à formation syndicale est reconnu individuellement à tous les personnels, titulaires ou non. Ce congé est d'une durée maximale de 12 jours ouvrables par an, avec traitement, sans récupération des heures. Le traitement est maintenu pendant la durée du congé pour formation syndicale.

Si vous êtes AESH, il faut faire la demande de congé en cochant « Autorisations d'absences de droit » et en précisant « congé pour formation syndicale » sur le [formulaire habituel d'autorisation d'absence](#). Vous joindrez à la demande un courrier adressé à la DASEN du 66 qui est l'employeur des AESH : [Modèle courrier DASEN](#).)

Si vous êtes enseignant-e dans le 2nd degré, il faut remettre le [formulaire suivant](#) au secrétariat de votre établissement.

[N'oubliez pas de nous confirmer votre participation](#). Vous pouvez également nous contacter en cas de problème au sujet de votre demande de congé.